



VIDANGE DES BIEFS DU CANAL ENTRE CHAMPAGNE ET BOURGOGNE DANS LE CADRE DU CHÔMAGE 2026

DÉCLARATION LOI SUR L'EAU DOCUMENT D'INCIDENCE

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION.....	3
1 - Objectif de l'opération.....	3
2 - Nom et adresse du Maître d'Ouvrage	3
3 - Nom et adresse du Maître d'Œuvre.....	3
4 - Rubrique loi sur l'eau	3
DESCRIPTION DES VIDANGES.....	4
1 - Caractéristiques des biefs abaissés	4
2 - Dispositif de vidange.....	5
3 - Qualité des eaux	8
4 - Gestion des sédiments	10
5 - Aspect piscicole	10
6 - Travaux prévus sur le canal	10
7 - Phase de remplissage.....	11
AUTRES INCIDENCES SUR LE MILIEU	12
1 - Sites protégés.....	12
2 - Compatibilité par rapport au SDAGE.....	13
ANNEXES CARTOGRAPHIQUES	15

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1 - Objectif de l'opération

Dans le cadre du chômage du canal Entre Champagne et Bourgogne se déroulant du 21 septembre au 1^{er} novembre 2026 et afin de permettre la réalisation des travaux sur les ouvrages, certains biefs du canal vont être vidangés. Cette déclaration concerne les opérations de vidange et remplissage de ces biefs.

2 - Nom et adresse du Maître d'Ouvrage

**Voie Navigables de France - Direction Territoriale Nord-Est
Service Territorial du Canal entre Champagne et Bourgogne**

82 rue du Commandant Hugueny - CS 32081
52903 CHAUMONT CEDEX 9

Tél: 03 25 30 79 51

Fax: 03 25 30 69 72

Mail : uti.ccb@vnf.fr

3 - Nom et adresse du Maître d'Œuvre

**Voie Navigables de France - Direction Territoriale Nord-Est
Service Territorial du Canal entre Champagne et Bourgogne**

82 rue du Commandant Hugueny - CS 32081
52903 CHAUMONT CEDEX 9

Tél: 03 25 30 79 51

Fax: 03 25 30 69 72

Mail : uti.ccb@vnf.fr

4 – Rubrique loi sur l'eau

Les opérations de vidange des biefs du canal Entre Champagne et Bourgogne en vue du chômage 2025 sont soumises à déclaration loi sur l'eau au titre de la **rubrique 2.2.1.0 « Rejet dans les eaux douces superficielles susceptible de modifier le régime des eaux »**.

DESCRIPTION DES VIDANGES

1 - Caractéristiques des biefs abaissés

Il est prévu d'abaisser 24 biefs sur le département de la Haute-Marne, répartis de la manière suivante :

- 17 biefs sur le versant Marne
- 7 biefs sur le versant Saône

L'ensemble des biefs concernés et leurs abaissements sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Versant	N° Bief	Nom du Bief	PK début	PK fin	Longueur (km)	Abaissement (m)
MARNE	52	Bayard	45,898	48,182	2,284	- 2.20 m
	47	Autigny-le-Grand	57,058	59,264	2,206	- 0.50 m
	44	Joinville	63,247	65,992	2,745	- 1.60 m
	43	Bonneval	65,992	67,621	1,629	- 1.60 m
	42	Saint-Urbain	67,621	70,422	2,801	- 1.60 m
	39	Gudmont	76.048	78.704	2.656	- 1.60 m
	38	Villiers	78,704	81,194	2,490	- 1.60 m
	37	Provençères	81.194	84.231	3.037	- 1.60 m
	35	Buxières	86.865	89.685	2.820	- 1.60 m
	32	Viéville	94,388	96,448	2,060	- 1 m
	28	les Mouillerys	102.673	104.613	1.940	- 1.60 m
	14	Pommerai	129,782	131,068	1,286	- 0.80 m
	13	Marnay	131,068	132,934	1,866	- 1.60 m
	11	Thivet	134,926	136,463	1,537	- 1.60 m
	10	les Prés	136.463	139.173	2.710	- 1.60 m
	9	Rolampont	139.173	140.361	1.188	- 1.60 m
	8	St-Menge	140.361	142.141	1.780	- 1.60 m
SAÔNE	2	La Vallée	162,583	162,984	0,401	- 1 m
	3	La Vallée	162,984	163,390	0,406	- 0.50 m
	6	La Vallée	164.208	164.600	0.392	- 1.60 m
	8	La Vallée	165,132	165,640	0,508	- 1 m
	15	Dommarien	172.864	173.719	0.855	- 1.60 m
	17	la Foireuse	176.369	176.968	0.599	- 1 m
	24	Courchamp	183.538	185.641	2.103	- 0.50 m

L'abaissement sera partiel pour 23 biefs sur 24 mais le bief 52 versant Marne de Bayard sera vidé en presque totalité. Cette vidange totale du bief est liée à la nécessité de creuser une tranchée sous-fluviale pour les réseaux du pont-mobile de Bayard (objet des travaux) et au déplacement d'une conduite d'eau présente dans le bief.

2 - Dispositif de vidange

La vidange des biefs versant Saône se fera sans rejet en rivière : l'eau des biefs vidangés servira à alimenter les biefs en aval.

Pour les biefs versant Marne, 26 déversoirs et vannes de décharge seront utilisés. Ces ouvrages de rejets sont localisés sur la carte en annexe et listés ci-dessous :

Versant	Ouvrages de rejet	Biefs vidangés
MARNE	Déversoir de Chamouilley (bief 55)	Bief 52
	Déversoir de Curel (bief 48)	Bief 47
	Déversoir de Bussy (bief 46)	Biefs 42 à 44
	Vanne du pont-canal de Rouvroy (bief 40)	Biefs 37 à 39
	Déversoir de Froncles (bief 36)	Bief 35
	Déversoir de Grandvaux (bief 33)	Bief 32
	Déversoir de Riaucourt (bief 29)	Bief 28
	Déversoir de Foulain (bief 17)	Biefs 13 et 14
	Déversoir de Vesaignes (bief 12)	Biefs 8 à 11

Protocole de vidange :

Le protocole de vidange des biefs est présenté dans le tableau page suivante et affiche les abaissements maximums envisagés pour les travaux.

Les différentes phases de gestion hydrauliques des biefs sont représentées par les couleurs ci-dessous :

	PHASE DE VIDANGE
	BIEF VIDANGÉ PARTIELLEMENT – PHASE DE TRAVAUX
	BIEF VIDANGÉ TOTALEMENT – PHASE DE TRAVAUX
	BIEF ABAISSÉ PAR ARRÊT DE L'ALIMENTATION
	PHASE DE REMPLISSAGE

Planning de vidange et remplissage des biefs – chômage 2026

[illegible]

Planning de vidange et remplissage des biefs – chômage 2026

[illegible]

Débits de vidange :

Le tableau ci-dessous présente les débits des rejets prévus au niveau de chaque ouvrage :

Ouvrage de rejet	Cours d'eau	Biefs vidangés	Volume rejeté (m ³)	Nb de jours	Débit du rejet	
					m ³ /j	m ³ /s
Chamouilley (bief 55)	Marne	Bief 52	32 000	3	10 667	0.123
Curel (bief 48)	Marne	Bief 47	20 000	3	6 667	0.077
Bussy (bief 46)	Marne	Biefs 42 à 44	138 000	6	23 000	0.266
Rouvroy (bief 40)	Marne	Biefs 38 et 39	100 000	5	20 000	0.231
Rouvroy (bief 40)	Marne	Bief 37	67 000	5	13 400	0.155
Froncles (bief 36)	Marne	Bief 35	50 000	5	10 000	0.116
Grandvaux (bief 33)	Marne	Bief 32	20 000	4	5 000	0.058
Riaucourt (bief 29)	Marne	Bief 28	40 000	5	8 000	0.093
Foulain (bief 17)	Marne	Biefs 13 et 14	32 000	4	8 000	0.093
Vesaignes (bief 12)	Marne	Biefs 8 à 11	144 000	5	28 800	0.333

3 - Qualité des eaux

2 stations de mesures de la qualité de l'eau sont présentes sur le canal entre Champagne et Bourgogne à Rolampont (code SANDRE 03276025, inactive) et Frignicourt (code SANDRE 03276194). La synthèse des données est présentée ci-dessous :

	Rolampont 2016 <i>Moyenne sur 6 analyses (12 pour l'oxygène dissous)</i>	Frignicourt 2025-2026 <i>Moyenne sur 8 analyses</i>
NH4 en mg (NH4)/L	0,022	0,013
Oxygène dissous en mg(O2)/L	10,46	12,76
MES en mg/L	11,03	3,16

La qualité écologique de ces stations a été évaluée comme suit :

- Frignicourt (2024) : Bon État Écologique
- Rolampont (2023) : Bon État Écologique.

Lors des vidanges du chômage de 2015, nous avons réalisé des analyses de qualité de l'eau et celles-ci montrent que les eaux du canal sont de la même qualité que celles du cours d'eau récepteur (*voir p9*). Un laboratoire pourra être commissionné afin de faire des analyses de la qualité de l'eau rejetée lors des vidanges à la demande du service instructeur.

Analyses de la qualité de l'eau réalisées lors des vidanges du CCB (28 mars 2015)

Référence EUROFINS :										
			15E018959-001	15E018959-002	15E018959-003	15E018959-004	15E018959-005	15E018959-006	15E018959-007	15E018959-008
Référence Client :										
			LUX - AM	LUX - AV	28 - AM	28 - AV	34 - AM	34 - AV	39 - AM	39 - AV
Paramètres	Unités	LQ								
pH			8	8	8	8	7,9	7,9	7,9	7,2
Température de mesure du pH	°C		18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	18,8	18,7
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	µS/cm		270	480	476	500	479	279	418	519
Température de mesure de la conductivité	°C		17,8	18	17,9	17,9	18,1	18,1	18,2	18,2
Matières en suspension	mg/l	2	12	12	5,8	16	6,7	5,7	6,6	11
Oxygène dissous	mg O2/l	0,5	14,4	12,5	13,9	12,7	12,7	12,7	12,8	12,9
Nitrates	mg NO3/l	1	17,8	15,6	21,3	19	26,1	20,9	21,2	22,2
Azote nitrique	mg N-NO3/l	0,2	4,03	3,52	4,8	4,29	5,9	4,71	4,78	5,02
Nitrites	mg NO2/l	0,04	0,04	0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04
Azote nitreux	mg N-NO2/l	0,01	0,01	0,01	<0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Ammonium	mg NH4/l	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,19	<0,05	<0,05	0,13
Orthophosphates	mg PO4/l	0,1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
Demande chimique en oxygène (DCO)	mg O2/l	30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30	<30
DBO-5	mg O2/l	3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Azote (Kjeldahl)	mg N/l	1	<1,00	<1,00	1,1	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00	1,1
Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l		4.04<x<5.04	3.53<x<4.53	5.86<x<5.87	4.29<x<5.3	5.9<x<6.92	4.71<x<5.73	4.78<x<5.8	6.15<x<6.16
Phosphore	mg P/l	0,005	0,071	0,046	<0,005	0,016	0,007	<0,005	0,009	0,043

LUX - AM : prélèvement à l'amont du déversoir de Matignicourt (Bief 67 versant Marne)

LUX - AV : prélèvement à l'aval du déversoir de Luxémont (Bief 69 versant Marne)

28 - AM : prélèvement à l'amont de la vanne de Pouilly (Bief 28 versant Saône)

28 - AV : prélèvement à l'aval de la vanne de Pouilly (Bief 28 versant Saône)

34 - AM : prélèvement à l'amont de la vanne de Dampierre (Bief 34 versant Saône)

34 - AV : prélèvement à l'aval de la vanne de Dampierre (Bief 34 versant Saône)

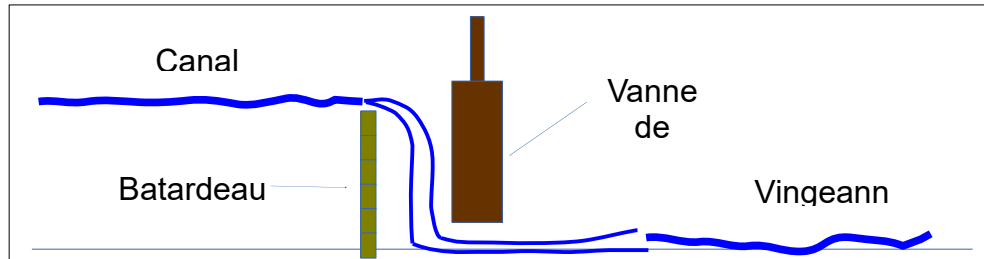
39 - AM : prélèvement à l'amont de la vanne de Renève (Bief 39 versant Saône)

39 - AV : prélèvement à l'aval de la vanne de Renève (Bief 39 versant Saône)

4 - Gestion des sédiments

La majorité des rejets se feront par surverse, limitant ainsi fortement le risque de diffusion des sédiments dans les cours d'eau.

En effet, les ouvrages de rejet sont soit des déversoirs, soit des vannes de décharge équipées à l'amont d'un batardeau qui permettra la vidange par surverse comme l'explique le schéma ci-dessous :



Aucun système de récupération de sédiments n'est prévu.

5 - Aspect piscicole

Les espèces piscicoles supposées présentes dans les biefs du canal sont : brochets, sandres, carpes et poissons blancs. (Source Fédération de pêche + État des lieux du plan de gestion des opérations de dragage)

Il n'est pas prévu de pêche de sauvegarde sur les biefs vidangés partiellement, car les hauteurs d'eau restant dans ces biefs seront suffisantes pour la survie du poisson.

En ce qui concerne le bief 52 versant Marne, une grande partie des poissons transiteront dans les biefs en aval avec la vidange du bief et il restera des poches d'eau dans le bief où les poissons pourront se réfugier. Si besoin des pêches de sauvegarde seront réalisées si l'accès est possible (danger lié au volume de sédiments dans le fond du bief).

Certaines écluses devront être vidangées pour effectuer des travaux et, si besoin, nos agents récupéreront à l'aide d'épuisettes les poissons présents dans le fond des sas et les remettront dans les biefs en aval. Une demande d'arrêt d'autorisation de pêche exceptionnelle dans le cadre des opérations de chômage sera demandée à la DDT de Haute-Marne.

Le dispositif de vidange par surverse limite au maximum le transfert des poissons du canal vers le cours d'eau.

6 - Travaux prévus sur le canal

Les travaux qui seront réalisés pendant le chômage concernent 21 écluses, 15 versant Marne et 6 versant Saône, et 3 biefs versant Marne.

Pour les travaux sur les écluses, celles-ci seront équipées de batardeaux. Cela isolera les chantiers du milieu limitant ainsi les risques de pollution. La majorité des interventions seront des travaux de maçonnerie, de métallerie et de menuiserie.

Pour les travaux dans les biefs, les biefs 14 et 32 feront l'objet de travaux de réfection de berge par technique végétale et enrochement et les travaux dans le bief 52 porteront sur la réfection du pont-mobile.

Les produits utilisés pendant les travaux seront des produits préconisés pour les travaux en milieu aquatique.

Le risque de pollution du milieu est donc limité aux pannes sur engins de chantier se trouvant sur le chemin et sans contact direct avec l'eau.

Les lieux et la nature des travaux sont listés dans le tableau page suivante :

VERSANT	OUVRAGE	N°	NOM	TRAVAUX PRÉVUS EN 2026
MARNE	Bief	52	de Bayard	Travaux sur le pont-levis de Bayard par le CD 52 Défense de berge en technique végétale
	Écluse	47	d'Autigny	Réfection des vannes amont
	Écluse	44	de joinville	Modification de l'alimentateur de l'écluse
	Écluse	43	de Bonneval	Modification de l'alimentateur de l'écluse
	Écluse	42	de Saint Urbain	Modification de l'alimentateur de l'écluse
	Écluse	39	de Gudmont	Modification de l'alimentateur de l'écluse
	Écluse	38	de Villiers	Modification de l'alimentateur de l'écluse
	Écluse	37	de Provenchères	Modification de l'alimentateur de l'écluse
	Écluse	35	de Buxières	Modification de l'alimentateur de l'écluse
	Bief	32	de Viéville	Enrochement de berge
	Écluse	28	des Mouillerys	Modification de l'alimentateur de l'écluse
	Bief	14	de la Pommeraye	Défense de berge en technique végétale
	Écluse	13	de Marnay	Modification de l'alimentateur
	Écluse	12	Vesaigne	Diagnostic du sas de l'écluse
	Écluse	11	de Thivet	Modification de l'alimentateur de l'écluse
	Écluse	10	des Prées	Modification de l'alimentateur de l'écluse
	Écluse	9	de Rolampont	Modification de l'alimentateur de l'écluse Diagnostic du sas de l'écluse
	Écluse	8	de Saint Menge	Modification de l'alimentateur de l'écluse
SAÔNE	Écluse	2	n°2 VS	Réfection du seuil métallique et des fourrures basses aval
	Écluse	6	n°6 VS	Réparation de la vanne amont droite
	Écluse	8	n°8 VS	Diagnostic de l'écluse Contrôle des vannes amont
	Écluse	15	de Dommarien	Diagnostic et contrôle des vannes amont
	Écluse	17	de la Foireuse	Contrôle / réparation des vannes amont
	Écluse	24	de Courchamp	Diagnostic de l'écluse Contrôle des vannes amont

7 - Phase de remplissage

Le remplissage des biefs se fera via les barrages-réservoirs et les prises d'eau du canal situées sur la Marne et la Vingeanne.

Le tableau ci-dessous indique les prises d'eau utilisées pour le remplissage des biefs, les débits de prélèvement prévus ainsi que la comparaison par rapport au QMNA5 estimé au niveau des prises d'eau :

Prise d'eau	Biefs alimentés	Cours d'eau	Volume prélevé (m³)	Nombre de jour	Débit de la prise d'eau (m³/s)	QMNA5 du cours d'eau (m³/s)
Fontaines	Biefs 52 à 55 VM	Marne	70 000	3	0.270	2.948
Bussy	Biefs 47 à 51 VM	Marne	22 000	3	0.085	3.021
Mussey	Biefs 42 à 46 VM	Rognon	160 000	6	0.309	0.695
Froncles	Biefs 37 à 41 VM	Marne	190 000	6	0.367	1.671
Vouécourt	Biefs 35 à 36 VM	Marne	70 000	6	0.135	1.626
Riaucourt	Biefs 30 à 34 VM	Marne	40 000	5	0.093	1.213
Reclancourt	Biefs 26 à 29 VM	Marne	50 000	6	0.096	0.603
Vesaignes	Biefs 13 à 14 VM	Marne	50 000	5	0.116	0.822
Chanoy	Biefs 8 à 12 VM	Marne	160 000	8	0.231	0.501
Batailles (BR Liez)	Biefs 3 Versant Marne à 11 Versant Saône	Réservoir de la Liez				
Prémunier	Biefs 12 à 24 VS	Vingeanne	45 000	4	0.130	0.101

L'impact des prélèvements sur les prises d'eau en amont est atténué par le soutient des débits de la Marne et de la Vingeanne via les lâchures des barrages-réservoirs de la Mouche pour Chanoy et de Villegusien pour Prémunier.

Pour atténuer les effets sur les cours d'eau, le remplissage commencera dès la fin des travaux afin d'étaler au maximum dans le temps les prélèvements sur le milieu.

Quel que soit les conditions, VNF respectera les débits réservés au niveau des prises d'eau.

AUTRES INCIDENCES SUR LE MILIEU

1 - Sites protégés

Les biefs abaissés du canal Entre Champagne et Bourgogne traversent plusieurs sites protégés :

- le secteur du canal versant Marne entre les écluses 52 de Bayard et 25 de Reclancourt traverse la ZNIEFF 2 "Vallée de la Marne de Chaumont à Gourzon" ;
- le site FR2100247 "Pelouses et fruticées de la région de Joinville" a l'une de ses pelouses qui longe les biefs versant Marne n°46 de Bussy et 47 d'Autigny-le-Grand. La prise d'eau de Bussy est localisée de l'autre côté du canal par rapport au site. Plusieurs autres pelouses sont situées à moins de 5 kilomètres des biefs 32 et 42 à 44 versant Marne et de la prise d'eau de Mussey ;
- le barrage en rivière de Mussey, sur le Rognon, et sa rigole de prise d'eau sont situés sur le site Natura 2000 FR2100291 de la "Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne" et la ZNIEFF 1 "Partie aval de la vallée du Rognon". Les biefs 36 à 44 versant Marne sont situés dans un rayon de 5 kilomètres autour du site ;
- le site FR2100318 des "Bois de Villiers-sur-Marne, Buxières-les-Froncles, Froncles et Vouécourt" et les ZNIEFF 1 "Bois de Buxières, Froncles et Villiers" et "Bois Et Pelouses De La Combe Poissonvau, de la Cote Noculon et de la Vieille Cote à Vouécourt" longent une partie du bief 34 et les biefs 36 à 39 versant Marne. Les prises d'eau de Froncles et Vouécourt ainsi que le déversoir de Froncles sont situés à proximité immédiate du site mais le canal est situé entre les ouvrages de rejets et de prise d'eau (et la Marne) et le site Natura 2000 ;
- une partie des biefs 26 de Condes et 27 de Brethenay versant Marne traversent la ZNIEFF 1 "Bois et pelouses du Coteau de Vaux entre Condes et Brethenay"
- le bief 23 versant Marne de Choignes marque la limite Ouest de la ZNIEFF 1 "Bois du Chenois et des Coteaux à Chamarandes" ;
- le bief 17 versant Marne de Foulain traverse la partie Sud de la ZNIEFF 2 "Forêts, prairies et ruisseaux du Val Moiron entre Foulain et Biesles"
- le secteur versant Marne entre l'écluse 17 de Foulain et l'écluse 13 de Marnay, comprenant le déversoir de Foulain, traverse la zone Natura 2000 FR2100264 "Pelouses, rochers, bois et prairies de la vallée de la Marne à Poulangy" et la ZNIEFF 1 "Haute Vallée de la Marne de Marnay-sur-Marne à Foulain et Poulangy".

De nombreux sites protégés et zones naturelles sont localisés à proximité du canal.

Les sites Natura 2000 sont localisés sur les cartes en annexes et ceux situés dans un rayon de 5 km des travaux sont listés ci-dessous :

- le site FR2102001 "Anciennes carrières souterraines de Chevillon et Fontaines sur Marne" est situé à 3.5 kilomètres du bief 52 versant Marne de Bayard et de la prise d'eau de Fontaines ;
- le site FR2100317 de la "Forêt de Doulaincourt" est situé à 700 mètres du déversoir de Froncles et à 1,5 kilomètres des biefs 35, 37 et 38 versant Marne ;

- le site FR2100249 des “Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latreney” est situé à 350 mètres du bief 32 versant Marne de Viéville, à 2.5 kilomètres du déversoir de Grandvaux et à 3.7 kilomètres des déversoir et prise d’eau de Riaucourt ;
- le site FR2100326 du “Bois de la Voivre à Marault” est situé à 3,8 kilomètres du déversoir et de la prise d’eau de Riaucourt et du bief 28 versant Marne des Mouillerys ;
- le site FR2100265 de la “Buxaie de Condes-Brethenay” est situé à 500 mètres du bief 28 des Mouillerys et à 1,5 kilomètres du barrage de prise d’eau de Reclancourt. Le site de prise d’eau est situé sur la berge opposée du canal par rapport au site ;
- le site FR2102003 “Carrières souterraines de Chaumont-Choignes” est situé à 800 mètres de la prise d’eau de Reclancourt mais le canal est situé entre l’ouvrage et le site Natura 2000 ;
- le site FR2100263 “Pelouse de la côte de Chaumont à Brottes” est situé à 4 kilomètres de la prise d’eau de Reclancourt ;
- le site FR2100278 “Tufière de Rolampont” est situé entre 1 et 4 kilomètres des biefs 8 à 11 versant Marne et à 4 kilomètres de la prise d’eau de Chanoy ;
- les sites FR2100337 des “Ouvrages militaires de la région de Langres” sont situés à une distance variant entre 700 mètres et 4 kilomètres des rives de plusieurs biefs du canal sur une zone allant du bief de partage au bief 8 versant Marne de Saint-Menge ;
- le site FR2100248 du “Rebord du plateau de Langres à Cohons et Chalindrey” traverse le canal au niveau du bief de partage mais il s’agit de la partie souterraine du canal (tunnel de Balesmes). Il est situé à une distance de 2 à 4 kilomètres des écluses 2 à 8 versant Saône de la Vallée ;
- le site FR2100260 “Pelouses du Sud-Est haut-marnais” est situé à environ 1.2 km des biefs 13 à 16 versant Saône et longe les biefs 18 à 24 versant Saône en rive droite à une distance variant entre 400 et 800 mètres.

L’impact des opérations de chômage sur les sites protégés sera limité. En effet, les travaux effectués sur le canal sont très localisés (écluses, ouvrages spécifiques) et se feront en journée ce qui limite les nuisances. De plus, ces travaux n’auront aucun impact paysager sur les sites Natura 2000 (pelouses, bois, carrières).

Les ouvrages de prises d’eau et déversoirs situés sur les sites protégés sont utilisés toute l’année dans le cadre du fonctionnement normal du canal.

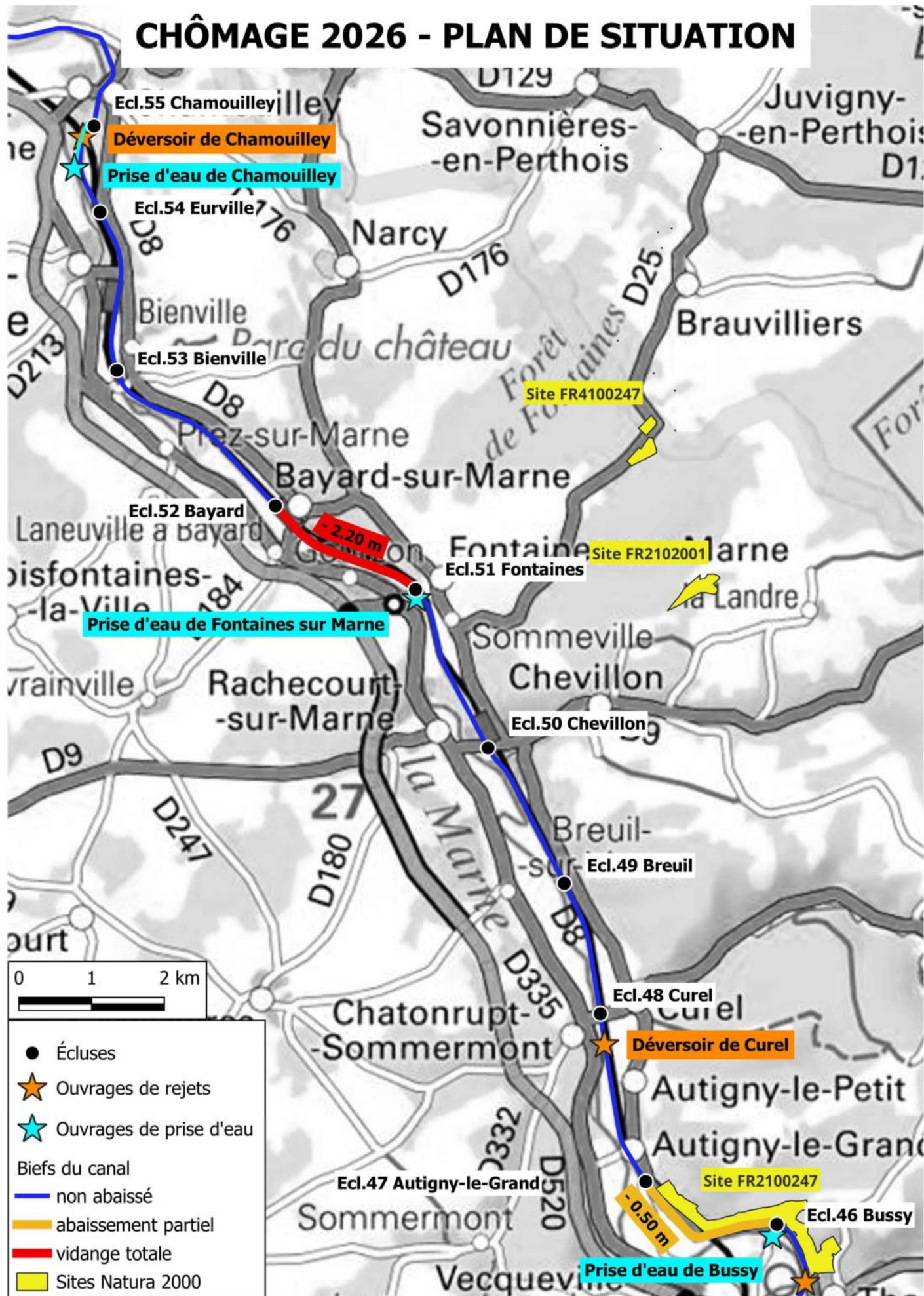
2 - Compatibilité par rapport au SDAGE

Les opérations de chômage du canal sont conçues de manière à économiser le plus possible la ressource en eau comme le préconisent l’orientation fondamentale n°7 du SDAGE Rhône Méditerranée et l’orientale fondamentale n°4 du SDAGE Seine-Normandie.

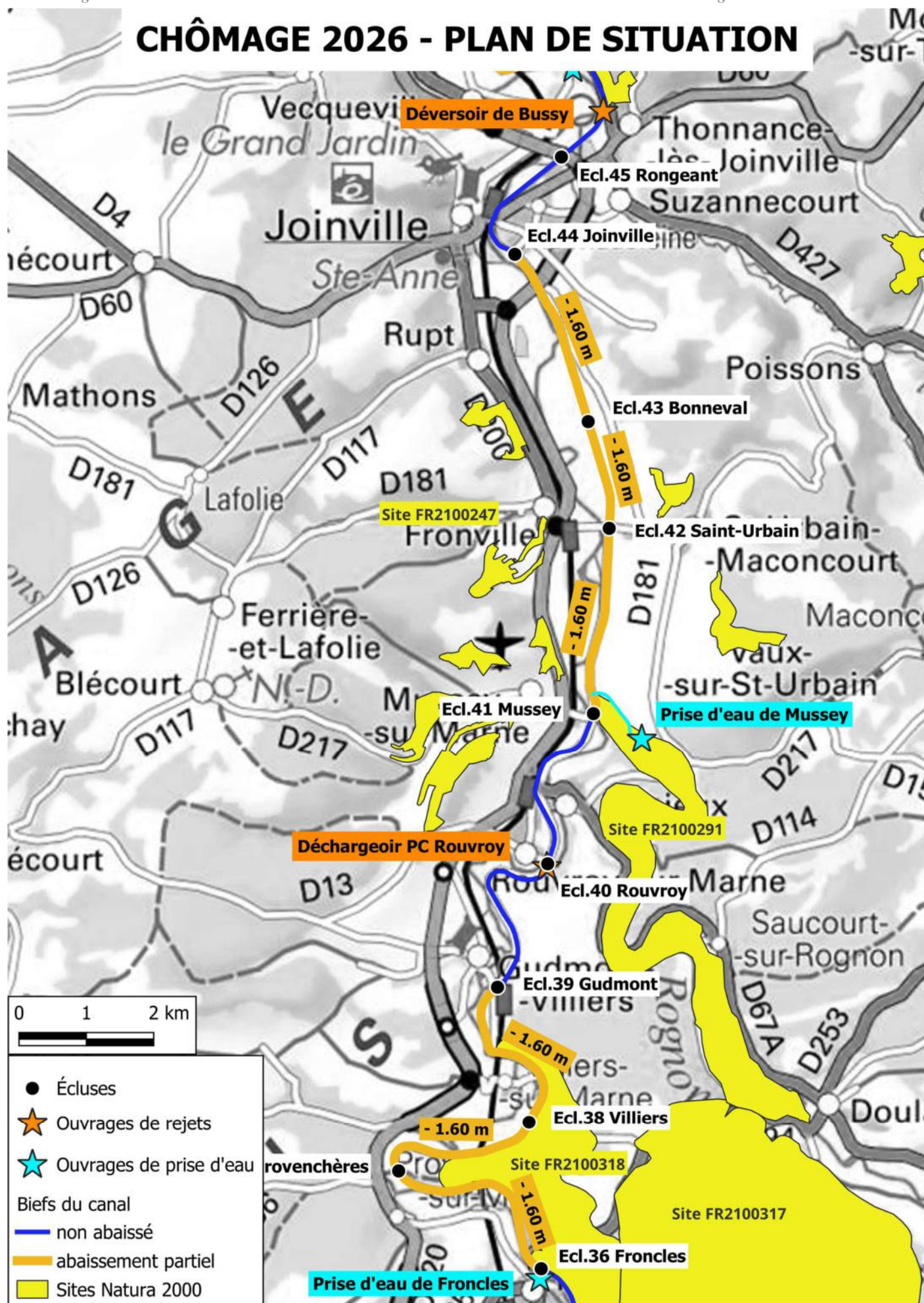
VNF limite les abaissements de biefs et planifie les vidanges de manière à utiliser l’eau des biefs vidangés pour remplir les biefs à l’aval lorsque cela est possible.

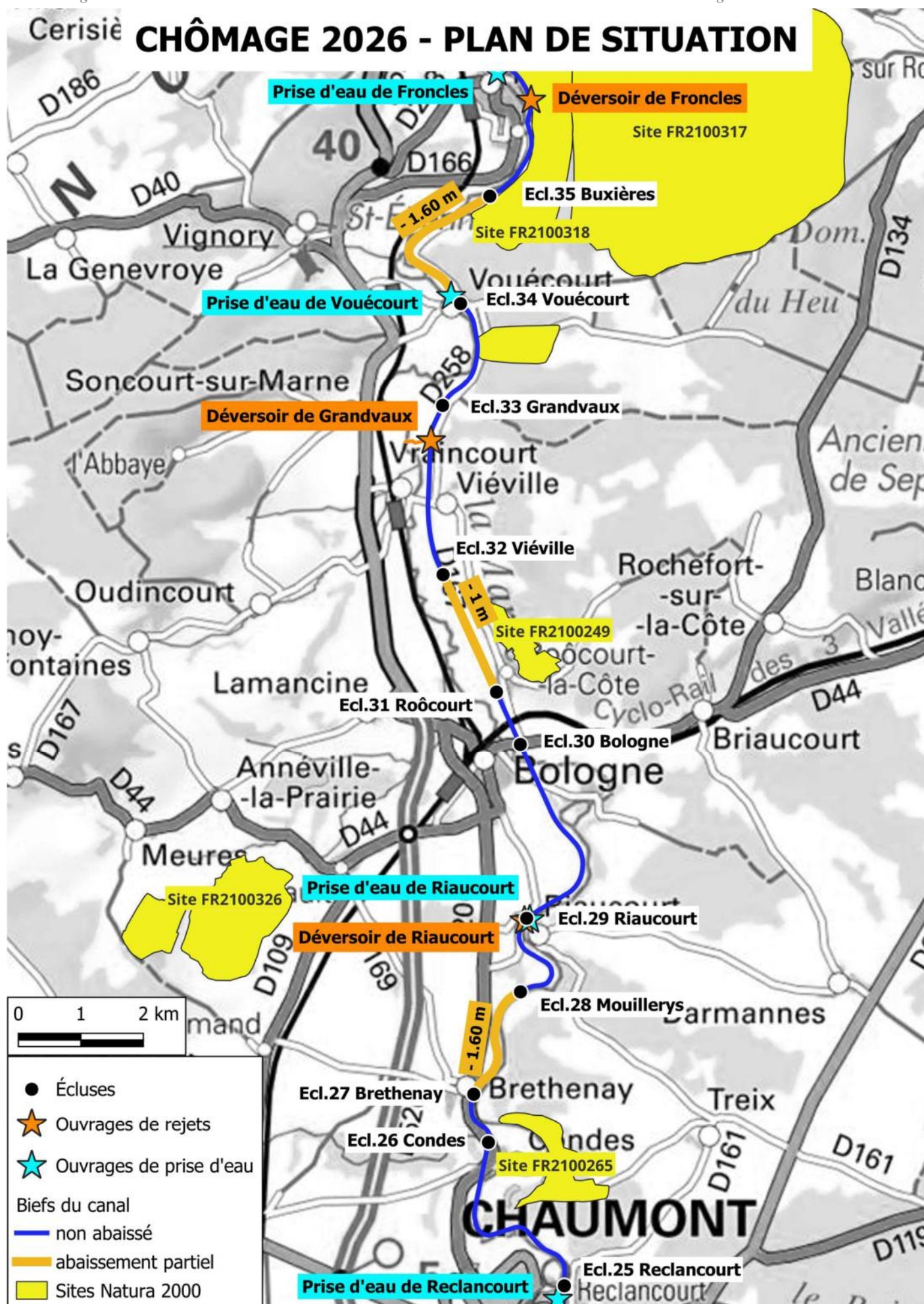
ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

CHÔMAGE 2026 - PLAN DE SITUATION



CHÔMAGE 2026 - PLAN DE SITUATION





CHÔMAGE 2026 - PLAN DE SITUATION



CHÔMAGE 2026 - PLAN DE SITUATION

